



Projet de réforme de l'assurance-chômage :

Des conséquences désastreuses pour les Infirmier(e)s Étudiant(e)s Infirmier(e)-Anesthésistes !

La réforme de l'assurance-chômage qui sera mise en œuvre par le gouvernement à compter du 1er décembre 2024, qui durcit les conditions d'accès à l'indemnisation et réduit la durée de celle-ci, aura un impact direct et significatif sur notre profession et sur l'avenir des soins de santé en France.

Les étudiants, pour obtenir le diplôme d'état d'infirmier anesthésiste, entreprennent une formation exigeante de 24 mois à temps plein alternant cours, stages et partiels.

Or, les mesures actuelles d'indemnisation du chômage permettaient à un certain nombre d'étudiants non pris en charge par un établissement dans le cadre de la promotion professionnelle, de financer cette formation.

Avec la réforme annoncée, l'accès à l'assurance-chômage sera plus restreint, et la durée d'indemnisation ne couvrira pas la totalité de la formation des infirmiers anesthésistes.

De plus, le retrait des régions dans l'attribution des bourses pour les frais de scolarité vient aggraver la situation, rendant le parcours de formation financièrement inaccessible pour beaucoup.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que le rythme et la charge de travail imposés par la formation ne permettent pas de la concilier avec un emploi.

Le SNIA exprime sa profonde préoccupation face à cette réforme qui risque de dissuader de nombreux candidats de s'engager dans cette voie, mettant ainsi en péril la qualité des soins anesthésiques dans notre pays au regard de la courbe démographique de notre profession.

Nous appelons le gouvernement à reconsidérer ces mesures et à soutenir activement la formation des infirmiers anesthésistes, qui sont essentiels au bon fonctionnement de notre système de santé.

Nous restons mobilisés et déterminés à défendre nos droits et à garantir l'excellence des soins anesthésiques en France.

Le Conseil du SNIA.
Paris le 04 juin 2024.